

Procès-verbal de la séance du vendredi 25 juillet 2025

Convocation du Conseil Municipal le 18 juillet 2025

Le vingt-cinq juillet deux mille vingt-cinq à vingt heures, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. Alain JACQUET, Maire.

Étaient présents : M. Alain JACQUET, M. Alain TESSIER, M. André TRINQUART, M. Laurent LHERITIER, M. Jacques BOIREAU, Mme Charlotte JACQUET-MARTIN, M. Claude SERVAIS et Mme Françoise VAULIER.

Excusées : Mme Céline BIZERAY et Mme Lucie ORLIAC-BONNEAU.

Représenté : M. Christian DENIS (pouvoir à M. JACQUET)

Formant la majorité des membres en exercice.

M. André TRINQUART a été désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 27 juin 2025 qui est adopté à l'unanimité.

1. Réception des travaux du clocher de l'église

Monsieur le Maire fait état de la réception sans réserves des travaux du clocher de l'église.

2. Affermissement de la 2^{ème} tranche 2025-28

Par délibération du 25 octobre 2023, le Conseil Municipal a attribué le marché de travaux de rénovation extérieure de l'église.

Pour mémoire, cette consultation, décomposée en 5 lots, a été fractionnée en trois tranches :

- Une tranche ferme portant sur le clocher et bas-côtés nord et sud
- Une tranche optionnelle 1 portant sur le vaisseau - collatéral sud
- Une tranche optionnelle 2 portant sur la chapelle nord – chapelle nord-ouest – sacristie.

Le coût global du marché de travaux s'est élevé à 900 899,36 € HT décomposé comme suit :

- Tranche ferme : 362 968,49 € HT
- Tranche optionnelle 1 : 299 383,82 € HT
- Tranche optionnelle 2 : 238 547,05 € HT

Il est proposé au Conseil Municipal d'affermir la tranche optionnelle 1.

La décision d'affermissement prendra la forme d'un ordre de service.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Considérant que le financement de cette tranche optionnelle 1 est prévu au budget principal 2025, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affermir la tranche optionnelle 1 du marché précité.

3. Devis de remplacement des tuiles sur longère n°18 Place des Tilleuls 2025-29

Monsieur le Maire présente au conseil le devis pour le remplacement des tuiles sur le versant nord-ouest de la longère n°18 Place des Tilleuls.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de retenir le devis de l'entreprise Eurl Brémaud Stéphane (Tournon St Martin 36) d'un montant de 6 527,03 € HT – 7 832,44 € TTC.

4. Devis pour réparation de murs 2025-30

Monsieur le Maire présente au conseil le devis pour la réparation de murs en bordure de voie communale.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de retenir le devis de l'entreprise Lalot (Néons/Creuse 36) d'un montant de 15 695,53 € HT – 18 834,64 € TTC.



5. Devis Lampadaire rue du Brachoux 2025-31

Monsieur le Maire présente au conseil les devis pour la pose d'un lampadaire avec terrassement en tranchée dans la rue du Brachoux.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de retenir le devis de l'entreprise LABRUX SAS (Le Blanc 36) d'un montant de 6 350,69 € HT – 7 620,83 € TTC.

6. Fonds d'Action Rurale 2026 2025-32

Monsieur le Maire propose de présenter un dossier de demande de subvention FAR 2026 pour les travaux de remplacement des tuiles de la longère versant nord-ouest N°18 Place des Tilleuls, les travaux de pose d'un lampadaire rue du Brachoux et les travaux de réparation de murs le long de voirie communale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- décide de solliciter le conseil départemental de l'Indre pour une subvention au titre du Fonds d'Action Rurale 2026 pour ces travaux au montant total de 28 573,25 € HT soit 34 287,90 € TTC;
- précise que les crédits seront inscrits au budget 2026 ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents en lien avec ce dossier.

7. Soutien à l'organisation du championnat National de Twirling Baton 2026 2025-33

L'association sportive AGTB de Tournon St Martin organise le Championnat National Twirling Baton Ufolep les 27 et 28 juin 2026 à Le Blanc et demande un soutien financier exceptionnel à la commune de Lurais.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 200 € pour soutenir l'association dans l'organisation de cet évènement.

8. Questions diverses :

- Désignation d'un délégué à l'entente intercommunale de Danse et de Musique 2025-34

L'installation de l'entente intercommunale régissant l'École Intercommunale de Danse et de Musique du pays Blanchois a eu lieu le mardi 17 juin au Blanc.

Le conseil municipal doit désigner un délégué pour le représenter lors des conférences de l'entente intercommunale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne Monsieur Alain TESSIER, délégué titulaire, et Mme Charlotte JACQUET-MARTIN, déléguée suppléante.

- La commune se porte candidate pour un projet « musique et patrimoine » avec l'École Intercommunale de Danse et de Musique du pays Blanchois dans le but d'organiser un évènement musical dans l'église pour célébrer la fin des travaux du clocher.

- Le conseil décide de faire une demande de devis pour des travaux de démoissage et de traitement de la charpente de la Mairie.

